



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01679**

DE : **M. BEZAN (SELKIRK-INTERLAKE-EASTMAN)**

DATE : **LE 27 SEPTEMBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **SIGNÉ PAR L'HONORABLE CHRYSIA FREELAND**

Réponse de la ministre des Affaires étrangères

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

L'UKRAINE

TRADUCTION

RÉPONSE

Le Canada joue un rôle de premier plan dans le soutien de la communauté internationale à l'Ukraine. Depuis janvier 2014, le Canada s'est engagé à fournir à l'Ukraine une aide comportant plusieurs volets et représentant plus de 700 millions de dollars dans un éventail d'initiatives de soutien financier, d'aide au développement, d'aide à la sécurité et à la stabilisation, d'aide militaire non létale et d'aide humanitaire.

Le Canada est déterminé à soutenir l'Ukraine dans ses efforts visant à maintenir sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité. Comme le premier ministre du Canada l'a affirmé au cours de la récente visite du président ukrainien Petro Poroshenko à Toronto le 22 septembre 2017, le Canada va de l'avant avec le processus réglementaire visant à ajouter l'Ukraine à la Liste des pays désignés (armes automatiques) (LPDAA). L'inclusion d'un pays sur la Liste ne garantit pas l'approbation des exportations d'armes à feu automatiques ou des composantes connexes. L'exportation de telles marchandises doit être autorisée à l'avance par un permis d'exportation délivré par la ministre des Affaires étrangères. Les demandes de permis d'exportation pour les marchandises visées par la LPDAA sont examinées au cas par cas.